Envoyé en préfecture le 21/08/2019 Reçu en préfecture le 21/08/2019

Affiché le

ID: 035-233500016-20190821-19\_CACIB\_10M18A-CC

Conditions Définitives



# REGION BRETAGNE

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme) de 500,000,000 d'euros

A échéance minimum d'un (1) mois à compter de la date d'émission

SOUCHE No: 19-CACIB-10M-18A

TRANCHE No: 1

Emission d'EUR 10.000.000 de Titres à taux fixe et venant à échéance en août 2037

Prix d'Emission 100,00 %

# CREDIT AGRICOLE CIB

En date du 2 août 2019

MIFID II GOUVERNANCE DES PRODUITS / MARCHE CIBLE D'INVESTISSEURS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ELIGIBLES UNIQUEMENT – Pour les besoins exclusifs du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, prenant en compte les cinq catégories auxquelles il est fait référence dans l'élément 18 des Recommandations sur les exigences de gouvernance des produits publié par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (l'"AEMF") le 5 février 2018, a permis de conclure que: (i) le marché cible pour les Titres est uniquement composé de contreparties éligibles et clients professionnels, tels que définis dans la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, MiFID II); et (ii) les canaux de distribution des Titres aux contreparties éligibles et clients professionnels sont appropriés. Toute personne proposant, vendant ou recommandant par la suite les Titres (un "distributeur") devra prendre en compte l'évaluation du marché cible du producteur; cependant, un distributeur soumis à MiFID II est responsable d'entreprendre sa propre évaluation du marché cible des Titres (soit en adoptant soit en affinant l'évaluation du marché cible du producteur) et en déterminant des canaux de distribution appropriés

# PARTIE A CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (Euro Medium Term Notes) (les "Titres") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 2 octobre 2018 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 18-465 en date du 2 octobre 2018), le supplément au prospectus de base en date du 28 février 2019 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 19-064 en date du 28 février 2019) et le supplément au prospectus de base en date du 5 juillet 2019 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 19-324 en date du 5 juillet 2019) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 500.000.000 d'euros, qui constituent ensemble un prospectus de base (le "Prospectus de Base") pour les besoins de la Directive 2003/71/CE telle que modifiée (la "Directive Prospectus"), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives constituent ensemble un Prospectus de Base au sens de la Directive Prospectus. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base et les suppléments au Prospectus de Base les internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de disponibles sur sites (a) (http://www.bretagne.bzh/jcms/preprod 29281/fr/financement-direct-et-notation-financiere) et (b) disponibles pour consultation et pour copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de semaine, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés de tout Agent Payeur.

Les présentes Conditions Définitives ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1. Emetteur :

Région Bretagne

Envoyé en préfecture le 21/08/2019 Reçu en préfecture le 21/08/2019 Affiché le

ID: 035-233500016-20190821-19\_CACIB\_10M18A-CC

2.

(i) Souche N: 19-CACIB-10M-18A

(ii) Tranche N:

3. Devise: Euro (" $\in$ ")

4. Montant Nominal Total:

(i) Souche: 10.000.000 Euros

(ii) Tranche: 10.000.000 Euros

5. Prix d'émission: 100,00 % du Montant Nominal Total

6. Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s): 100,000 Euros

7.

(i) Date d'émission : 7 août 2019

(ii) Date de Début de Période d'Intérêts : Date d'Emission

8. Date d'Echéance: 7 août 2037

9. Base d'Intérêt: Taux Fixe de 0,620 %

10. Base de Remboursement/Paiement : Remboursement au pair

11. Options de Remboursement : Non Applicable

12.

15.

(i) Rang Senior

(ii) Date d'autorisation de l'émission : Délibération n°19\_DFE\_SBUD\_10 du 20 et 21 juin 2019

Non Applicable

13. Méthode de distribution : Non-syndiquée

# STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

14. Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe Applicable

(i) Taux d'Intérêt : 0,620 % par an payable annuellement

(ii) Date(s) de Paiement du Coupon : 7 août de chaque année

(iii) Montant (s) de Coupon Fixe: Non Applicable

(iv) Montant de (s) Coupon(s) Brisé(s) : Non Applicable

(y) Méthode de Décompte des Jours (Article Base Exact/Exact – ICMA

(vi) Date(s) de Détermination (Article 5(a)): 7 août pour chaque année

16. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : Non Applicable

Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : Non Applicable

Envoyé en préfecture le 21/08/2019 Reçu en préfecture le 21/08/2019 Affiché le

ID: 035-233500016-20190821-19\_CACIB\_10M18A-CC

Option de Remboursement au gré des Titulaires Non Applicable 18. Montant de Remboursement Final pour chaque 19. Titre: 100,000 Euros par Titre Non Applicable 20. Montant de Versement Echelonné : Oui Rachat (Article 6(g)) 21. STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES Forme des Titres : Titres Dématérialisés 22. Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur (i) Non Applicable (ii) Etablissement Mandataire: Non Applicable (iii) Certificat Global Temporaire: 23, Place(s) Financière(s) (Article 7(g)) ou autres Non Applicable stipulations particulières relatives aux dates de paiement: Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à Non Applicable 24. des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) : Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont ; 25. Masse (Article 11): AETHER FINANCIAL SERVICES, 36 rue de Monceau, 75008 Paris. Le Représentant de la Masse percevra une rémunération annuelle forfaitaire de 350€ au titre de ses fonctions. PLACEMENT 26. Non Applicable (i) Si elle est syndiquée, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement : Membre chargé des Opérations de Non Applicable (ii)Régularisation (le cas échéant): Non Applicable Commission de l'Agent Placeur (iii) Date du contrat de prise ferme Non Applicable Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank 27. l'Agent Placeur: 12, Place des Etats-Unis, CS 75002 92547 Montrouge Cedex France Réglementation S Compliance Category 1; Règles TEFRA Non Restrictions de vente Etats-Unis d'Amérique : 28. Applicable

# OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'admission aux négociations des Titres décrits ici sur Euronext Paris sous le programme d'émission de titres de créance (Euro Medium Term Notes) de 500.000.000 d'euros de la Région Bretagne.

Envoyé en préfecture le 21/08/2019 Reçu en préfecture le 21/08/2019 Affiché le ID : 035-233500016-20190821-19\_CACIB\_10M18A-CC

# RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte d'être responsable pour l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives,

Le Directeur général adjoint ressources, transformation et service aux usagers

Gildas LEBRET



Envoyé en préfecture le 21/08/2019 Reçu en préfecture le 21/08/2019

Affiché le

ID: 035-233500016-20190821-19\_CACIB\_10M18A-CC

### PARTIE B AUTRE INFORMATION

# 1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

(i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext

Paris à compter du 7 août 2019 a été faite par l'Emetteur (ou pour

son compte).

(ii) Estimation du coût total de l'admission à la

négociation :

11 175 €

# 2. NOTATIONS

Notations: Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings

(Fitch).

Fitch est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément au Règlement ANC et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre ne font l'objet d'aucune notation

# 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A la connaissance de l'Emetteur, aucune personne participant à l'Offre n'y a d'intérêt, y compris d'intérêt conflictuel, pouvant influer sensiblement sur l'Offre.

# 4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT – RENDEMENT

Rendement: 0,620%

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(i) Code ISIN: FR0013440765

(ii) Code commun: 203667051

(iii) Dépositaire(s) :

5.

(a) Euroclear France en qualité de Oui Dépositaire Central

(b) Dépositaire Commun pour Non Euroclear et Clearstream :

(iv) Tout système de compensation autre que

les Titres est

Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant:

Non Applicable

(v) Livraison Livraison contre paiement

(vi) L'Agent Financier spécifique désigné pour Banque International à Luxembourg, société anonyme

69, route d'Esch

L-2953 Luxembourg

Envoyé en préfecture le 21/08/2019

Reçu en préfecture le 21/08/2019

Affiché le

ID : 035-233500016-20190821-19\_CACIB\_10M18A-CC

Grand-Duché du Luxembourg

(vii) Les Agents additionnels désignés pour les Titres sont :

Non Applicable